



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

Bureau de la Réglementation Générale et des Élections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 02 MARS 2026

portant publication des listes de candidatures pour les élections municipales et communautaires
des 15 et 22 mars 2026

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code électoral ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2026 n° DCPAT 2026-0031 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2025 fixant les dates, lieux et heures de dépôt des candidatures pour les communes de la Sarthe ;

Vu les récépissés définitifs délivrés aux candidats et têtes de liste ;

Sur proposition de la secrétaire générale ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les candidatures pour le 1^{er} tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026, pour les communes du département de la Sarthe, sont arrêtées telles qu'annexées au présent arrêté.

Article 2 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et MM. les sous-préfets des arrondissements de Mamers et de La Flèche sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et accessible sur le site internet de la préfecture de la Sarthe.

Le préfet de la Sarthe

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Christine TORRES